MINISTRY OF COMMUNITY AND SOCIAL SERVICES and CHILDREN'S SECRETARIAT

2001-2002
Business Plan

Ontario

101-05498/

Message from the Minister

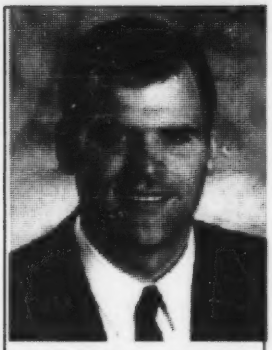

Hon. John Baird

As Minister of Community and Social Services and Minister Responsible for Children, I am pleased to present our report of achievements for 2000-2001 and our plan for the coming year. As you will see, we have made many strides forward in the past year, but there is much more to be done.

This government made a strong commitment to a welfare system that helps people get the skills and experience they need to move into jobs. Thousands of welfare recipients across Ontario are taking advantage of opportunities to move from welfare to work. Between June 1995 and April 2001, over 584,000 people left the province's welfare rolls.

We believe our welfare reforms have been a big success. In June of last year we announced that we had created 30,000 Ontario Works placements, more than doubling the number from the year before. This year, we will continue our success by implementing our Five-Point Action Plan to provide: increased placements; more supports for people who face significant barriers to getting a job; mandatory literacy testing and training; advanced training for caseworkers; and mandatory drug treatment to help people overcome an addiction that is a barrier to getting a job.

Since becoming Minister Responsible for Children in February 2001, I have been working to build on the achievements of my predecessor Margaret Marland, Ontario's first Minister Responsible for Children. We commissioned the groundbreaking Mustard-McCain Early Years Study, and began implementing a series of recommendations including demonstration projects, community coordinators and the Early Years Challenge Fund. In May 2001, I was very pleased to announce our Early Years Plan. As part of this plan, our government will spend $30 million to establish Ontario Early Years Centres across the province to support parents and children.

We will also continue to strengthen child protection and build upon other initiatives including autism, infant development and children's mental health.

One of our key priorities is to help more people with developmental disabilities. We will provide $55 million this year, growing to $197 million annually, to enhance services for people with developmental disabilities and to attract more quality caregivers to this important field. We will also invest $67 million over five years to build new places for people with developmental disabilities to live in their *own* communities. For the first time in Ontario's history, this year we will spend more than $1 billion to assist people with developmental disabilities and their families.

The government will not tolerate violence against women and their children. We recently announced funding of $26 million over the next four years to strengthen the shelter system in Ontario. We will build 300 new beds, refurbish another 100 beds and enhance counselling and supports to women and their children in shelters.

I look forward to continuing this important work on behalf of the government.

The Honourable John Baird
Minister of Community and Social Services and Minister Responsible for Children

Ministry of Community and Social Services Vision

An affordable and effective system of community and social services that supports and invests in:

- families and communities, to encourage responsibility and accountability;
- adults, so they can live as independently as possible;
- a services system in which children are safe and people most in need receive support.

We will be guided by the values of personal responsibility, accountability and fairness, as we deliver integrated and client-focused services.

Children's Secretariat Vision

Ontario will provide leadership by supporting parents and communities in raising children and ensuring they reach their full potential. We envision a province where children have a healthy start in life, are safe and secure, and have access to a range of learning activities to strengthen their readiness to learn. We will make this happen by building stronger communities through expanded partnerships and investment that will support parents in their role and give children the opportunity to be the best they can be.

The Children's Secretariat plays a crucial role in the fulfillment of this vision. The Secretariat does this by:

- policy and program development and implementation planning to support healthy child development, strengthen readiness to learn, and support parents in their important role;
- managing key programs including Early Years and Healthy Child Development; Healthy Babies, Healthy Children; and early intervention services for children with severe autism;
- working with families, businesses, charitable and voluntary organizations, Ontario government ministries and other governments to support parents in the healthy development of their children.

Core Businesses

The Ministry of Community and Social Services has three core businesses: income and employment supports; children's services; and, social and community services.

Services are provided to help parents give their children the best possible start in life, and to those who are in need, including: adults; children and youth; and people with physical and developmental disabilities.

Income and Employment Supports

The ministry provides income and employment supports to Ontario residents who are most in need. This enables individuals and families to live as independently as possible within the community.

Ontario Works, the government's work-for-welfare program, provides financial and employment assistance to single people, couples with and without children, and sole support parents. Mandatory participation in Ontario Works workfare, earnfare and learnfare activities assists people in moving as quickly as possible to a job.

The Ontario Disability Support Program provides income support for people with disabilities and ongoing employment supports for people with disabilities who can and want to work.

Children's Services

The ministry provides funding for child welfare, custody and rehabilitation of young offenders aged 12 to 15, family intervention services, children's community support services, children's mental health services, and child care. These services protect children from abuse and neglect; provide temporary or permanent guardianship for children separated from their families; place children for adoption; provide prevention and early intervention supports; and provide counselling and treatment for children with emotional or behavioural problems and mental disorders. Services include Intensive Behavioural Intervention for children with autism; services and supports to children with special needs; and other supports to children and youth at high risk.

Children's Secretariat

The Children's Secretariat promotes the healthy growth and development of Ontario's young children and works with other government ministries and agencies to develop a unified approach to the provision of services for

children. Through policy and program development and implementation, the Children's Secretariat supports healthy infant and child development, strengthens readiness to learn, and supports parents in their important role. Through the Early Years Challenge Fund and other initiatives, the Children's Secretariat seeks support from the private, charitable and voluntary sectors to foster public and private partnerships to increase community-based services and supports for children and families.

The Children's Secretariat generates public awareness of services and supports available to children. The Minister Responsible for Children plays a key role as the government advocate, advisor and 'voice' for Ontario's children. The Children's Secretariat helps parents, communities, professionals serving children and other sectors learn about the importance of investing in children's early years, and of the resources available to them.

Social and Community Services

The ministry works to ensure that effective and accountable social and community services are directed to those most in need, while reinvesting in more prevention and early intervention services.

Developmental Disabilities

The ministry provides funding for a range of services and supports for children and adults with developmental disabilities. Services are delivered largely through community-based agencies that provide supports to help adults live independently, to help families care for adults and children at home, and to help people contribute to and participate in their communities. The province operates three facilities that provide supervised living and day programs for adults with developmental disabilities. The province remains committed to expanding opportunities for community living.

Community Services

Community services focus on adults who are disadvantaged in society due to victimization or sensory impairments. The ministry provides funding for residential and non-residential community services for victims of domestic violence and their children, people with disabilities, and people who are deaf, hard-of-hearing or deaf and blind. These services support people to live as independently as possible in their own community.

Annual Report on Key Achievements for 2000 - 2001

Reforming social assistance

Since June 1995, the government has been working to restore integrity and credibility to the province's welfare system through fundamental reform. Between June 1995 and April 2001, over 584,000 people left the province's welfare rolls. Since 1995, welfare reforms have saved taxpayers more than $8.2 billion through initiatives such as tighter eligibility criteria, enhanced fraud control, and Ontario Works work-for-welfare requirements and opportunities.

The average monthly caseload for Ontario Works in 2000-2001 was 17.8 per cent lower than the average monthly caseload in 1999-2000. The number of participants in Ontario Works placements more than doubled between June of 1999 and June of 2000. Placement participants gained work experience, job skills, improved confidence and up-to-date references.

The ministry also met the *Blueprint* commitment to introduce a zero-tolerance policy for welfare fraud. Anyone convicted of social assistance fraud for an offence committed, in whole or in part, on or after April 1, 2000 will be permanently ineligible for welfare.

In 2000-2001, the government continued to develop plans to meet other social assistance *Blueprint* commitments: training caseworkers to help them focus on helping people get back to work, and introducing mandatory literacy training and drug treatment programs.

Through the government's initiatives to prevent fraud, abuse and misuse of the welfare system, the ministry has continued to protect the system for people who truly need help and to restore its integrity with taxpayers. A report released in November 2000 showed that in 1999-2000, assistance was reduced or terminated in 15,680 welfare cases due to fraud or misuse of the system. In 1999-2000, investigators uncovered $46 million in welfare payments that people were not entitled to receive and avoided $20 million in future costs.

The government's welfare fraud initiatives include a welfare fraud hotline (1-800-394-7867); the zero-tolerance policy for welfare fraud; information-sharing agreements with other ministries and other jurisdictions; and specialized staff to conduct eligibility investigations.

In 2000-2001, the ministry conducted a rigorous review of social assistance files in provincial and municipal offices, examining more than 100,000 social assistance cases using a new consolidated verification process to ensure the right people receive the right amount of assistance.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001 (cont'd)

The ministry implemented a new application process for social assistance in 2000-2001, to provide better customer service consistently across the province. The new process has two steps: telephone screening to assess an applicant's financial eligibility, and a face-to-face interview to verify eligibility. For Ontario Works, the first step of the process is conducted by seven municipally-operated call centres across Ontario. The second step takes place at the applicant's local welfare office. For the Ontario Disability Support Program (ODSP), both steps are conducted at the ODSP office.

Interactive Voice Response (IVR) has been implemented in all social assistance offices. This is a major improvement in customer service. It gives participants immediate access to information such as their case status and payment information. Interactive Voice Response has also provided case workers with more time to assist participants in moving from welfare to work.

Municipalities province-wide continued to deliver Learning, Earning and Parenting (LEAP) supports to 16- and 17-year-old parents receiving financial assistance through Ontario Works. Child care subsidies, parenting courses, post-secondary bursaries and counselling supports assist teen parents with their education and help their children avoid a lifetime of welfare dependency.

Ontario Works delivery agents continued to provide a full range of child care supports and to ensure the integration of participation planning and child care support planning so that people can take the steps they need to achieve self-reliance and employment.

The Ontario Disability Support Program continued to provide income supports and employment supports to people with disabilities. Employment supports provide people with disabilities who can and want to work with more choices and a range of supports to assist them in reaching their goal of becoming self-sufficient.

Regional Offices have been working with local planning groups and communities to continue to develop and create innovative approaches to enhance job opportunities for people with disabilities.

Protecting children and supporting their healthy development

On March 31, 2000, the *Child and Family Services Amendment Act* became law in Ontario, the most significant change to Ontario's child protection laws in over a decade. This Act provides stronger tools for the courts, professionals and front-line workers to ensure that the best interests of children always come first.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001 (cont'd)

In February 2001, the government invested an additional $123 million to protect children from abuse and neglect. The funding helps children's aid societies respond to increased service demands resulting from greater public awareness of child abuse and neglect, and the strengthening of the *Child and Family Services Act.* This funding increase brings total spending in this area to over $775 million a year -- an increase of 115 per cent over five years.

The Children's Secretariat launched the Early Years Challenge Fund in December 2000. This fund is a unique program that brings together government, business and community groups to invest in more services and programs for parents and their children. The Early Years Challenge Fund is supporting communities throughout the province to enhance local early years opportunities for all of Ontario's parents and their children.

In September 2000, the Children's Secretariat announced the government's investment of $6 million over two years to recruit and hire Early Years Community Coordinators. Funding for the new Community Coordinators is administered by the province's boards of health. Community Coordinators look at existing services for children and parents to see where communities can enhance early years supports, and help develop community proposals to the Challenge Fund. There will also be Coordinators appointed for both the Francophone and Aboriginal communities.

In September 2000, the ministry announced an additional $10 million for children's out-of-home respite care. As a result, as many as 4,000 families of children with multiple special needs will benefit from out-of-home respite services.

The ministry continued to move forward with the government's plan to address critical service areas in children's mental health. With last year's announcement of a $20 million, four-point plan to address critical service areas in children's mental health, spending on children's mental health has increased to a total of $296 million annually in 2000-2001.

Funding for early intervention services for children with severe autism grew to $19 million annually in 2000-2001. This investment builds on existing programs by providing individual treatment plans; Intensive Behavioural Intervention for children aged five and younger; and training for families and professionals to identify autistic children earlier and to develop skills in providing therapy.

In December 2000, the ministry successfully completed its transfer of young offender facilities to community-based providers. These community agencies have a track record of providing effective services. Through monitoring and enforcement of safety and security standards for young offender programs,

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001 (cont'd)

the ministry will hold service providers accountable for service delivery expectations and the use of public funds.

Providing supports for people with disabilities and vulnerable adults to participate in community life and live as independently as possible

The ministry continued to focus on providing services and supports to people with developmental disabilities.

In May 2000, the Ministry of Community and Social Services announced $50 million in additional funding to help people with developmental disabilities live in their own communities. This included $30 million in new services and supports for over 2,800 individuals and families throughout the province and day program options for individuals with developmental disabilities who are over 21 years old and leaving the education system. The funding also included an $8 million increase in permanent funding for services that have been managed on a year-to-year basis and one-time funding of $6 million to meet revised Ontario Fire Code regulations in ministry-funded group homes. An additional $6.1 million growing to $15.2 million annually was also allocated to provide developmental services agencies with more flexibility to deal with the management of human resources, including wages.

As well, three directly-operated facilities continued to provide services and supports to approximately 1,100 people with developmental disabilities: Rideau Regional Centre, Southwestern Regional Centre, and Huronia Regional Centre. In line with the ministry's commitment to community living, no new residents are being admitted to these facilities.

In December 2000, the government announced more than $26 million to increase funding for homeless shelters and to provide other initiatives designed to get more people the help they need. The initiatives included increases to the maximum per diem for emergency shelters and domiciliary hostels, and a new Off the Street, Into Shelter Fund to be used by municipalities for street patrols to help people into shelter.

As well as the new homelessness initiatives, the Ministry of Community and Social Services continued to work with other ministries in implementing ongoing support to municipalities through the Provincial Homelessness Strategy.

The Ministry of Community and Social Services provided more than $10 million through the Provincial Homelessness Initiatives Fund to municipalities in 2000-2001 for innovative projects providing direct services to homeless people or those at risk of becoming homeless.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001 (cont'd)

In September 2000, the ministry announced details of $10 million in annual funding to enhance supports for abused women and their children, as announced in the 2000 Ontario Budget. One year after making that financial commitment, this funding is supporting 137 groups across Ontario to deliver counselling services to children who witness violence against women. We also have 119 transitional support workers providing support to women who have fled abusive partners.

Providing efficient, effective service delivery to individuals and families through sound business practices, improved policy capacity and effective service system management

Customer service was improved through the social assistance Service Delivery Model developed by the Business Transformation Project. This included the introduction of the new intake process through seven municipally-operated call centres across the province. We also introduced an interactive voice response system which allows social assistance recipients to find out the status of their case and payment information immediately.

The ministry continued to place special emphasis on customer service through the implementation and monitoring of common service standards for response to customer inquiries.

Key Commitments and Strategies for 2001 – 2002

We will build upon the success of social assistance reform through new initiatives to help people achieve self-reliance

In May 2001, MCSS announced a five-point action plan designed to make Ontario Works more responsive to the needs of welfare recipients. This plan will fulfill the *Blueprint* commitment to help tear down the barriers to employment for recipients and get more people earning and learning their way to new jobs. The five-point plan includes:

- Following through on the government's commitment to double placements to provide more people with the opportunity to get the job-related experience they need to find and keep a job.
- Providing additional supports for people on welfare who face significant barriers to getting a job.
- Mandatory literacy testing and training to help non-learning disabled people on welfare who can't read and write break through the literacy barrier and get ready to work.
- Advanced training to give caseworkers the skills they need to better help people facing barriers to employment take the steps they need to move from welfare to work.
- Mandatory drug treatment to help people overcome an addiction that is a barrier to getting a job.

In 2001-2002, the ministry will increase municipal placement targets from 22.5 per cent to 30 per cent of Ontario Works participants with mandatory requirements. This will fulfill the 1999 commitment to double placements and will be accomplished through a number of work-for-welfare initiatives to assist municipalities in achieving their placement targets.

We continue to be committed to providing employment supports to people with disabilities to help them prepare for, obtain or maintain competitive employment. Under the Ontario Disability Support Program, a range of supports and services are available for individuals to help them find and keep a job. Seventy per cent of individuals participating in employment supports will successfully complete their individualized employment plans this year.

Some 16,000 sponsored immigrants are on Ontario's welfare rolls because their federally-approved sponsors no longer support them. The ministry is continuing to pursue the federal government to assume financial responsibility for sponsored immigrants whose federally-approved sponsors have failed to live up to their sponsorship obligations.

Key Commitments and Strategies for 2001 – 2002 (cont'd)

We will continue to reform the social assistance system to increase efficiency and protect it for those truly in need

The ministry will continue its crackdown on fraud and misuse of the social assistance system in 2001-2002. We will continue to implement our new zero tolerance policy, which came into effect April 1, 2000, for those caught cheating the system. Those convicted in court of social assistance fraud, committed in whole or in part on or after April 1, 2000, will be permanently ineligible for future benefits.

The ministry is continuing its rigorous review of social assistance files in provincial and municipal offices using the consolidated verification process to ensure eligibility and accurate payments.

Full implementation of the Service Delivery Model by January 2002 will result in more effective and efficient delivery of Ontario Works and the Ontario Disability Support Program. In 2001-2002, the ministry makes a specific commitment that 80 per cent of all calls from social assistance applicants to call centres will be answered within 60 seconds.

We will work to support children's healthy development

As noted in the 2001 Ontario Budget, this government is building on current initiatives and existing partnerships by investing $114 million in its Early Years Plan. Ontario's Early Years Plan will enhance programs and services to benefit all parents with children aged zero to six. Highlights of the plan include a $30 million commitment to establish Ontario Early Years Centres across the province.

Ontario's Early Years Centres will support parents in their important role and be a place where they can get information about services and connect to other programs in their communities. Accessible to all children and families, the Ontario Early Years Centres will serve as a focal point for integrating children's services in communities, allowing different groups and agencies to come together and work with parents to support their children.

In addition to the centres, the Early Years Plan includes additional investments in targeted and universal early years programs. Programs will range from building on current autism, infant development and children's mental health initiatives, to expanding the Learning, Earning and Parenting program.

The Children's Secretariat will continue to implement the Early Years Challenge Fund. The government will provide the leadership necessary to bring together business, community groups and other levels of government to invest in more services and programs for Ontario's parents and their children.

Key Commitments and Strategies for 2001 – 2002 (cont'd)

In the Budget, the government committed an additional $8 million annually to children's aid societies to protect children from abuse and neglect. This is in addition to the increase of $123 million announced in February 2001.

The ministry will continue to take a step-by-step approach to improve Ontario's child protection system through its child welfare reform initiatives. These initiatives better enable the child protection system to keep children safe from abuse and neglect through the use of the mandatory risk assessment model, tough new standards for all child protection cases, a new database to track high-risk children across the province, additional training for child protection staff, and a funding framework that reflects actual caseloads.

As part of child welfare reform, the government committed to revitalizing the foster care system so that it would be strengthened and more foster families could be recruited. We have partnered with the Children's Aid Foundation to launch a provincial strategy for foster care recruitment with a target of a 20 per cent increase in the number of foster homes in the province. As well, the ministry will provide training to foster families, with standardized information provided across the province.

The Ministry of Community and Social Services continues to implement the four-point plan for children's mental health services. This includes funding for intensive child and family services, mobile crisis response, telepsychiatry, and common tools for measuring what children need.

Funding for early intervention services for children with severe autism has grown by $20 million, to $39 million annually in 2001-2002. This investment builds on existing programs by providing individual treatment plans; Intensive Behavioural Intervention for children aged five and younger; and training for families and professionals to identify autistic children earlier and to develop skills in providing therapy.

As well, the ministry is investing $4.5 million annually to provide over 135,000 school children with a nutritious meal every school day through our partnership with the Canadian Living Foundation.

We recognize today's families face many pressures and we know that child care is one of them. To help parents, the government will provide over $700 million, including the Ontario Child Care Supplement for Working Families. The government will also provide $5 million for Better Beginnings, Better Futures, to promote positive child development to over 5,000 children and their families.

The ministry will continue to ensure that provincial child care policies and practices support municipal management and delivery of child care services.

Key Commitments and Strategies for 2001 – 2002 (cont'd)

Ontario's Promise, the Partnership for Children and Youth, is a government-led non-partisan initiative to engage and mobilize all sectors of society to support children and youth to reach their full potential. It builds upon the province's long tradition of volunteer spirit and community service by promoting a shared responsibility.

In young offender programs, the ministry will monitor and enforce security standards to hold service providers accountable for meeting service delivery expectations and the use of public funds.

We will provide supports for people with disabilities and vulnerable adults to participate in community life and live as independently as possible

The ministry is committed to ensuring that vulnerable adults receive the assistance necessary to support independence and to strengthen families and communities. A range of programs and initiatives support this goal.

As announced in the 2001 Ontario Budget, the government will provide $55 million in 2001-2002, growing to $197 million annually, to enhance services and supports for people with developmental disabilities and attract more quality caregivers. We will also invest $67 million over five years to build new places for people with developmental disabilities to live within their own community. This year we will spend more than $1 billion to assist people with developmental disabilities and their families.

The ministry will continue to implement the Employment Supports component of the Ontario Disability Support Program through the provision of a range of supports and services to help people with disabilities look for, obtain and keep a job.

As announced in the 2001 Ontario Budget, the government will provide $26 million over the next four years to improve the safety and security of abused women in crisis and their children by adding 300 beds in shelters and refurbishing another 100 beds. The government will also provide $3 million this year, growing to $9 million annually, for counselling, telephone crisis services and other supports.

The ministry will continue to work with other ministries and levels of government to address the issue of homelessness. MCSS has made a substantial commitment, increasing the emergency hostel per diem by 10 per cent, introducing the Off the Street, Into Shelter Fund which provides municipalities with money to help people into shelter, and through a range of other programs within the Provincial Homelessness Strategy.

Key Commitments and Strategies for 2001 – 2002 (cont'd)

We will provide efficient, effective service delivery to individuals and families through sound business practices, improved policy capacity and effective service system management

The ministry will continue to strengthen governance and accountability in the transfer payment and municipal sectors. Full implementation of the ministry's Governance and Accountability Framework will result in clearer accountability for the use of public funds and improved business practices for the ministry and service providers.

In April 2001, the Family Responsibility Office (FRO) moved to the Ministry of Community and Social Services from the Ministry of the Attorney General. This transfer was an administrative change in reporting relationships and is consistent with the government's priority of providing effective services to children and families. The FRO enforces child and spousal support payments to help ensure that support gets paid on a regular basis. The government is committed to making sure that the FRO has the tools necessary to collect support owed to families and children.

Key Performance Measures 2001-02

Core Business: Income and Employment Supports

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2001-2002 Commitments
Recipients of Ontario Works return to work and achieve self-reliance.	% of Ontario Works participants with mandatory requirements who take advantage of placement opportunities.	Placement opportunities for Ontario Works participants double by March 2002 (from 15% in 2000).	30% of participants with mandatory requirements take advantage of a placement opportunity.
	Number of people receiving social assistance (Ontario Works) is reduced.	Continue to increase self-reliance by reducing welfare dependency by 5% in 2001-02.	Ontario Works caseload is decreased by 5%.
People with disabilities are supported to participate as fully as possible in community life.	% of individuals participating in Ontario Disability Support Program (ODSP) employment supports who complete their individualized employment plan.	85% of individuals participating in employment supports successfully complete their employment plans by March 2003.	70% of individuals participating in ODSP employment supports successfully complete their employment plans by March 2002.
Social assistance goes to those who are most in need through sound business practices.	Response time for answering telephone calls to Call Centres from social assistance recipients.	80% of all calls from social assistance applicants to Call Centres are answered within 60 seconds.	80% of all calls from social assistance applicants to Call Centres are answered within 60 seconds.
	Frequency of social assistance recipients using Interactive Voice Response (IVR).	Average number of inquiries per social assistance case per month.	Develop standard/target in 2001-02 once actual data collected.
Ensure the right people receive the right amount of social assistance.	Number of Ontario Works (OW) and Ontario Disability Support Program (ODSP) cases with adjustments, including cancellations of financial assistance for ineligible persons and assistance amounts reduced or increased.	Review 6% of Ontario Works cases per month, on a priority basis, according to level of risk. Review 4% of ODSP cases per month, on a priority basis.	Review 6% of Ontario Works cases per month, on a priority basis, according to level of risk. Review 4% ODSP cases per month, on a priority basis.

Core Business: Children's Services			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**2001-2002 Commitments**
Increased safety and protection of children.	Results of monitoring key outcome indicators.	The integration of available key outcome indicators data and reports generated by existing CAS databases.	Information on the 10 key outcome indicators will be collected and integrated into existing data bases.
Outcomes for children are improved through prevention and early intervention initiatives.	Increase access to appropriate services for children for families with children prenatal to six years.	100% of live births screened in the postpartum period for risk factors related to child development. 100% of families referred to Healthy Babies Healthy Children and who require additional supports are referred to community-based services by Healthy Babies Healthy Children. 100% of eligible families will be offered Healthy Babies Healthy Children home visiting services.	100% of live births screened in the postpartum period for risk factors related to child development. 75% of families, referred to Healthy Babies, Healthy Children and who require supports, are referred to community-based services by Healthy Babies Healthy Children. 100% (10,000) of eligible families receive Healthy Babies, Healthy Children home visiting services.
Increase community capacity to support children's early development.	Enhancements to targeted and universal programs for early years along with beginning the establishment of a system of Ontario Early Years Centres across the province.	$114 million will be invested to increase community capacity to support the early years.	Implement the province-wide early years plan. Implement the province-wide, community, Aboriginal and Francophone Challenge Fund streams. Ensure involvement of business, voluntary and charitable sectors in early years initiatives in all communities of the province.
Government direction on children's early years is guided by best practice knowledge and research.	All new Children's Secretariat policies and programs/initiatives for children's early years are based on best practice knowledge and research.	100 % of new Children's Secretariat's policies and programs/initiatives are based on best practice knowledge and research.	The independent evaluation of the Early Years Demonstration Projects will be completed September, 2001. All new Children's Secretariat policies will incorporate the Early Years Study vision and lessons learned from the Demonstration Projects.

Core Business: Social and Community Services			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**2001-2002 Commitments**
People with developmental disabilities are supported to participate as fully as possible in community life.	% of agencies that provide opportunities for enhanced quality of life.	Identify quality of life indicators and activate assessment tool to gather province-wide baseline data in 2001-2002.	Provincial implementation to collect baseline data in 2001-2002.
Family Responsibility Office enforces support orders to ensure support payors meet their obligations.	Case compliance rate.	Annual average of 71% of cases in full or partial compliance.	71% or higher compliance rate to be met at least 6 months during the year.

2000 - 2001 Ministry Spending by Core Business – Interim Actuals*

Ministry of Community and Social Services

Operating	$7,638 million
Capital	$14 million
	5,970 staff

Core Business:
Income and Employment Supports

Operating	$4,614 million
Capital	$0 million
	2,005 staff

Ontario Works

Ontario Works
Ontario Disability Support Program

Core Business:
Social and Community Services

Operating	$1,139 million
Capital	$4 million
	2,300 staff

Developmental Services
Community Services

Core Business:
Children's Services

Operating	$1,856 million
Capital	$10 million
	1,380 staff

Child Protection
Services for Children with Special Needs
Children's Secretariat
Early Years and Healthy Child Development
Child Care
Early Years Challenge Fund
Young Offenders

Ministry Administration

Operating	$29 million
Capital	$0 million
	285 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based

2001-2002 Ministry Approved Allocations by Core Business-Plan*

Ministry of Community and Social Services	
Operating	$7,756 million
Capital	$38 million
	6,255 staff

Core Business: Income and Employment Supports	
Operating	$4,563 million
Capital	$0 million
	2,315 staff

Ontario Works
Ontario Disability Support Program

Core Business: Social and Community Services	
Operating	$1,233 million
Capital	$23 million
	2,295 staff

Developmental Services
Community Services

Core Business: Children's Services	
Operating	$1,933 million
Capital	$15 million
	1,355 staff

Child Protection
Services for Children with Special Needs
Children's Secretariat
Early Years and Healthy Child Development
Child Care
Early Years Challenge Fund
Young Offenders

Ministry Administration	
Operating	$27 million
Capital	$0 million
	290 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based.

Who to call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcome. Visit our web site at http://www.gov.on.ca/CSS, e-mail us at webcss@gov.on.ca, or call our general inquiry line at 416-325-5666. You may also address your questions to one of the following:

Income and Employment Supports

Ontario Works	Marni Campbell (416) 326-6879 Fax: (416) 326-9777 E-mail: marni.campbell@css.gov.on.ca
Ontario Disability Support Program	Peter Amenta (416) 326-8815 Fax: (416) 326-1735 E-mail: peter.amenta@css.gov.on.ca

Children's Services

Children's Secretariat	Cynthia Lees (416) 327-4864 Fax: (416) 325-5349 E-mail: cynthia.lees@css.gov.on.ca
Ontario's Promise	Karen Chan (416) 325-4699 Fax: (416) 326-3140 E-mail: karen.chan@css.gov.on.ca

Social and Community Services

Developmental Services	Myra Wiener (416) 325-5826 Fax: (416) 325-5554 E-mail: myra.wiener@css.gov.on.ca
Community Services	Minnie de Jong (416) 326-3686 Fax: (416) 325-8865 E-mail: minnie.dejong@css.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1153-6

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES et SECRÉTARIAT À L'ENFANCE

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

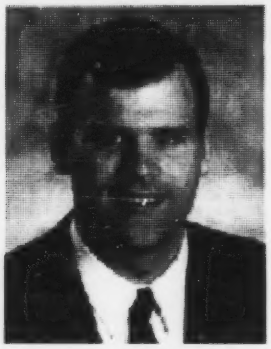

L'hon. John Baird

À titre de ministre des Services sociaux et communautaires et de ministre délégué au dossier de l'Enfance, je suis heureux de présenter le rapport sur nos réalisations en 2000-2001 et notre plan d'activités pour le prochain exercice. Comme vous le verrez, nous avons fait beaucoup de progrès au cours du dernier exercice, mais il y a encore beaucoup à faire.

Notre gouvernement est résolu à faire en sorte que le système d'aide sociale aide les gens à acquérir les aptitudes et l'expérience nécessaires pour trouver du travail. Des milliers de bénéficiaires de l'aide sociale en Ontario profitent actuellement d'occasions leur permettant d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail. De juin 1995 à avril 2001, plus de 584 000 personnes ont quitté les rangs de l'aide sociale.

Nous croyons que les modifications que nous avons apportées à l'aide sociale ont été fort efficaces. Au mois de juin de l'année dernière, nous avons créé plus de 30 000 placements dans le cadre du programme Ontario au travail, soit plus que le double de l'année précédente. Cette année, nous continuerons sur cette lancée en mettant en place notre plan d'action en cinq points visant à accroître le nombre de placements, à intensifier le soutien aux personnes qui font face à des obstacles majeurs qui les empêchent de trouver un emploi, à mettre en place des examens et des programmes d'alphabétisation obligatoires, à offrir une formation perfectionnée aux chargés de cas et à instaurer un programme de désintoxication obligatoire permettant aux personnes dont la toxicomanie est un obstacle à l'emploi de surmonter leur problème.

Depuis que je suis devenu ministre délégué au dossier de l'Enfance, en février 2001, je me suis inspiré des réalisations de celle qui m'avait précédé, Margaret Marland, la première personne à occuper ce poste. Nous avons commandé l'étude novatrice de Mustard-McCain intitulée *Étude sur la petite enfance* et nous avons commencé à mettre en oeuvre une série de recommandations, dont le lancement de projets pilotes, la nomination de coordonnateurs communautaires et la constitution du Fonds d'aide au développement de la petite enfance. En mai 2001, j'ai été très heureux d'annoncer notre Plan d'action sur la petite enfance, dans le cadre duquel notre gouvernement dépensera 30 millions de dollars pour ouvrir des centres de développement de la petite enfance, à l'échelle de la province, afin d'aider les parents et les enfants.

Nous continuerons aussi à renforcer la protection de l'enfance et à faire fond sur d'autres initiatives telles que l'aide aux enfants autistiques, le développement des nourrissons et la santé mentale des enfants.

L'une de nos priorités consiste à aider les personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous verserons 55 millions de dollars cette année, somme qui passera progressivement à 197 millions de dollars par année, afin d'améliorer les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et d'attirer dans ce secteur important un plus grand nombre de fournisseurs de services de qualité. Nous investirons un autre montant de 67 millions de dollars sur cinq ans afin de construire de nouveaux établissements permettant aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre dans leur *propre* collectivité. Pour la première fois dans l'histoire de l'Ontario, nous dépenserons cette année plus d'un milliard de dollars pour venir en aide aux gens ayant une déficience intellectuelle et à leur famille.

Le gouvernement ne tolérera pas la violence faite aux femmes et à leurs enfants. Nous avons récemment annoncé des fonds de 26 millions de dollars répartis sur les quatre prochaines années pour renforcer le réseau des refuges. Nous ouvrirons 300 nouveaux lits et améliorerons l'infrastructure touchant 100 places existantes, et nous augmenterons les services de counseling et autres services de soutien offerts aux femmes et à leurs enfants dans les refuges.

Je serai heureux de continuer ce travail important au nom du gouvernement.

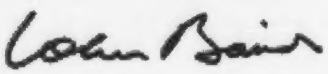

L'honorable John Baird
Ministre des Services sociaux et communautaires et ministre délégué au dossier de l'Enfance

Objectifs généraux du ministère

Le ministère vise à créer un système de services sociaux et communautaires abordable et efficace qui offre un soutien et fait des investissements pour :

- les familles et les collectivités, afin de favoriser la responsabilité et l'obligation de rendre compte;
- les adultes, afin qu'ils puissent vivre de façon aussi autonome que possible;
- un système de services où les enfants sont en sécurité et où les personnes qui ont les plus grands besoins reçoivent de l'aide.

Dans la prestation de services intégrés et axés sur les clients, nous serons guidés par les valeurs suivantes : responsabilité personnelle, obligation de rendre compte et justice.

Objectifs généraux du Secrétariat

À titre de chef de file, l'Ontario aidera les parents et les collectivités pour que les enfants puissent être élevés de manière à réaliser leur plein potentiel. Nous voulons que nos enfants aient un bon départ dans la vie, qu'ils soient en sécurité et qu'ils aient accès à une gamme d'activités éducatives qui encourageront leur désir d'apprendre. Nous atteindrons tous ces objectifs en bâtissant des collectivités plus fortes, grâce à des partenariats plus larges et à des investissements qui aideront les parents à jouer leur rôle et donneront aux enfants la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Le Secrétariat à l'enfance joue un rôle primordial dans la réalisation de ces objectifs généraux grâce à :

- l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes visant à aider les enfants à s'épanouir sainement, à encourager leurs désirs d'apprentissage et à appuyer les parents dans leur rôle crucial;
- l'administration de programmes clés, dont Aide au développement de la petite enfance et Bébés en santé, enfants en santé, et la prestation de services d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme grave;
- la collaboration avec les familles, les entreprises, les organismes de bienfaisance et de bénévoles, les ministères du gouvernement de l'Ontario et d'autres gouvernements afin d'aider les parents à élever leurs enfants sainement.

Activités de base

Le ministère des Services sociaux et communautaires est responsable de trois activités de base : soutien du revenu et de l'emploi, services à l'enfance, et services sociaux et communautaires.

Ses services sont offerts aux parents, pour les aider à donner à leurs enfants le meilleur départ possible dans la vie, et à tous ceux qui en ont le plus besoin, notamment, les adultes, les enfants, les jeunes et les personnes ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle.

Soutien du revenu et de l'emploi

Le ministère offre un soutien du revenu et de l'emploi aux Ontariennes et Ontariens les plus nécessiteux. Ce soutien permet à des personnes et à des familles de vivre de la façon la plus autonome possible.

Ontario au travail, le programme gouvernemental de travail obligatoire, accorde une aide financière et un soutien de l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfant, et aux chefs de famille monoparentale. La participation aux programmes de travail obligatoires, avec et sans rémunération, et au programme de formation obligatoire permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de trouver un emploi dès que possible.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu aux personnes handicapées et un soutien de l'emploi à celles qui peuvent et veulent travailler.

Services à l'enfance

Le ministère subventionne des programmes de protection de l'enfance, des services de garde et de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans, des services d'intervention auprès des enfants et des familles, des services communautaires de soutien à l'enfance, des services de santé pour enfants, et des services de garde d'enfants. Ces services ont pour objectif de protéger les enfants contre les mauvais traitements et la négligence; d'offrir des services de tutelle temporaire ou permanente aux enfants séparés de leur famille; de placer les enfants en adoption; de dispenser des services de prévention et d'intervention précoce, et de fournir des services de counseling et de traitement aux enfants qui présentent des problèmes émotifs ou de comportement et des troubles mentaux. Ces services comportent, entre autres, l'intervention comportementale intensive pour les enfants autistiques et d'autres mesures de soutien aux enfants et aux jeunes à risque élevé.

Secrétariat à l'enfance

Le Secrétariat à l'enfance a pour mission de promouvoir la bonne santé, la croissance et l'épanouissement des enfants de la province, et de collaborer avec les autres ministères et les organismes du gouvernement afin d'élaborer une approche uniforme à la prestation des services à l'enfance. Grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes, le Secrétariat à l'enfance veut promouvoir la santé et le développement des nourrissons et des enfants, encourager les désirs d'apprentissage et aider les parents à jouer leur rôle crucial. Par l'entremise du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, le Secrétariat cherche à obtenir l'appui du secteur privé et des organismes de bienfaisance et bénévoles afin d'encourager des partenariats publics et privés en vue d'augmenter les services à la collectivité et de soutenir les enfants et les familles.

Le Secrétariat à l'enfance veut sensibiliser le public aux services et aux mesures de soutien disponibles à l'enfance. Le ministre délégué au dossier de l'Enfance joue un rôle important auprès du gouvernement à titre de représentant, de conseiller et de « voix » des enfants de l'Ontario. Le Secrétariat à l'enfance aide les parents, les collectivités, les professionnels des services à l'enfance et d'autres secteurs à comprendre l'importance d'un investissement dans la petite enfance et à prendre connaissance des ressources mises à leur disposition.

Services sociaux et communautaires

Le ministère s'efforce d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en réinvestissant dans de nouveaux services de prévention et d'intervention précoce.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le ministère subventionne un éventail de services et de mesures de soutien destinés aux enfants et aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Ces services, dispensés en grande partie par l'entremise d'un réseau d'organismes communautaires, aident les adultes à vivre de façon autonome, les familles à s'occuper d'adultes et d'enfants à la maison, et les citoyens à contribuer à la vie de leur collectivité et à y participer. La province administre trois centres qui offrent des programmes supervisés de jour et d'aide à la vie quotidienne pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. Elle demeure résolue à élargir les possibilités d'intégration communautaire.

Activités de base (suite)

Services communautaires

Les services communautaires sont destinés aux adultes défavorisés qui ont été victimes de violence ou qui sont atteints d'un handicap d'ordre sensoriel. Le ministère subventionne des services en établissement ou en milieu communautaire à l'intention des victimes de violence conjugale et de leurs enfants, des personnes handicapées, et des personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles. Ces services ont pour but d'aider les personnes à mener une vie aussi autonome que possible au sein de leur propre collectivité.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Réforme de l'aide sociale

Depuis juin 1995, le gouvernement travaille à rétablir l'intégrité et la crédibilité du système d'aide sociale de la province grâce à une réforme fondamentale. Entre juin 1995 et avril 2001, plus de 584 000 personnes ont quitté les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale de la province. Depuis 1995, la réforme de l'aide sociale a permis aux contribuables d'économiser plus de 8,2 milliards de dollars, grâce à des initiatives telles que le resserrement des critères d'admissibilité, un meilleur contrôle de la fraude et les exigences et occasions prévues par le programme de travail obligatoire Ontario au travail.

En 2000-2001, le nombre mensuel moyen de dossiers d'Ontario au travail a diminué de 17,8 pour 100 par rapport à 1999-2000. Le nombre de participants aux placements d'Ontario au travail a plus que doublé entre juin 1999 et juin 2000. Ces participants ont acquis une expérience de travail, des compétences et une plus grande confiance en soi, et ont pu mettre à jour leurs références.

Le ministère a également rempli l'engagement pris dans le *Plan d'action* d'instaurer une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude du système d'aide sociale. Toute personne reconnue coupable de fraude à l'égard du système d'aide sociale commise intégralement ou en partie depuis le 1er avril 2000 sera rendue inadmissible à l'aide sociale de façon permanente.

En 2000-2001, le gouvernement a continué d'élaborer des projets visant à respecter d'autres engagements du *Plan d'action* à l'égard de l'aide sociale, notamment, former les chargés de cas pour qu'ils s'emploient à aider leurs clients à réintégrer le marché du travail et instaurer des programmes obligatoires d'alphabétisation et de désintoxication.

Grâce aux initiatives que le gouvernement a prises pour empêcher la fraude et le recours abusif à l'aide sociale, le ministère a continué de protéger le système à l'intention des personnes qui ont vraiment besoin d'aide et de restaurer son intégrité aux yeux des contribuables. Un rapport publié en novembre 2000 indique qu'en 1999-2000, l'aide a été réduite ou annulée dans 15 680 cas à cause d'une fraude ou de recours abusif au système. En 1999-2000, des enquêteurs ont découvert que des prestations totalisant 46 millions de dollars avaient été accordées à des personnes qui n'y avaient pas droit, ce qui a évité des dépenses de 20 millions de dollars que le ministère aurait dû assumer ultérieurement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Les mesures gouvernementales de lutte contre la fraude comprennent une ligne téléphonique de dénonciation des fraudeurs de l'aide sociale (1 800 394-7867), une politique de tolérance zéro contre la fraude à l'égard du système d'aide sociale, des accords sur l'échange de renseignements avec d'autres ministères et d'autres territoires, et l'embauche d'agents spécialisés chargés de faire des enquêtes sur l'admissibilité.

En 2000-2001, le ministère a procédé à un examen approfondi des dossiers d'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux, passant en revue plus de 100 000 dossiers à l'aide d'un nouveau processus de vérification générale, afin de s'assurer que le montant approprié est versé à ceux qui y ont droit.

Toujours en 2000-2001, le ministère a mis en oeuvre un nouveau processus de présentation des demandes d'aide sociale afin de fournir un meilleur service à la clientèle à l'échelle de la province. Le nouveau processus comprend deux étapes : une sélection préliminaire par téléphone pour analyser l'admissibilité financière de l'auteur de la demande, puis un entretien en personne pour s'assurer de l'admissibilité. Dans le cadre d'Ontario au travail, la première étape du processus sera menée par sept centres d'appel administrés par des municipalités partout en Ontario. La seconde étape aura lieu au bureau d'aide sociale de la localité de l'auteur de la demande. En ce qui concerne le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), les deux étapes ont lieu au bureau du POSPH.

Le Système de Réponse Vocale Interactive (RVI) a été installé dans tous les bureaux d'aide sociale. Il constitue une amélioration importante du service à la clientèle et permet aux participants d'avoir un accès direct à certains renseignements, comme l'état de leur dossier ou de leurs prestations. La RVI permet ainsi aux chargés de cas de consacrer plus de temps aux participants et de les aider à intégrer ou réintégrer le marché du travail.

Les municipalités ont continué à mettre en oeuvre le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS) à l'échelle de la province. Ce programme aide les parents de 16 et 17 ans qui touchent une aide financière par l'intermédiaire du programme Ontario au travail. Des subventions pour les services de garde, des cours de compétences parentales, des bourses d'études postsecondaires et des services de counseling aident les parents adolescents à parfaire leur éducation et à éviter à leurs enfants qu'ils ne dépendent de l'aide sociale leur vie durant.

Les agents de prestation d'Ontario au travail ont continué à offrir une gamme complète de services de soutien à la garde d'enfants et à assurer l'intégration de la planification de la participation et de la planification du soutien à la garde d'enfants

afin que les bénéficiaires puissent prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'autonomie et trouver un emploi.

Dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, on a continué à offrir un soutien du revenu et un soutien de l'emploi aux personnes handicapées. Les mesures de soutien de l'emploi offrent aux personnes handicapées qui peuvent et veulent travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre l'autonomie visée.

Les bureaux régionaux ont collaboré avec des groupes de planification locaux et des collectivités afin de continuer à trouver des moyens novateurs d'accroître les occasions d'emploi pour les personnes handicapées.

Protection des enfants et aide à leur développement

Le 31 mars 2000, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, qui contient les modifications les plus importantes jamais apportées aux lois ontariennes sur la protection de l'enfance depuis plus d'une décennie. La Loi munit les tribunaux, les professionnels et les travailleurs de première ligne d'outils plus puissants pour veiller à ce que la priorité soit toujours donnée aux intérêts des enfants.

En février 2001, le gouvernement a investi une somme supplémentaire de 123 millions de dollars destinée à la protection des enfants contre les mauvais traitements et la négligence. Ce financement aidera les sociétés d'aide à l'enfance à faire face à la demande accrue de services qui procède d'une plus grande sensibilisation du public aux mauvais traitements et à la négligence dont les enfants sont victimes et d'une consolidation de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario. Cette hausse du financement porte les dépenses totales dans ce secteur à 775 millions de dollars par année, ce qui représente une augmentation de 115 pour 100 sur cinq ans.

En décembre 2000, le Secrétariat à l'enfance lançait le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Ce programme unique réunit le gouvernement, les entreprises et les groupes communautaires afin d'investir dans un plus grand nombre de services et de programmes pour les parents et leurs enfants. Le Fonds d'aide au développement de la petite enfance aide les collectivités de l'Ontario à mettre en valeur les occasions locales d'enrichissement pour la petite enfance, à la fois pour les parents et leurs enfants.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En septembre 2000, le Secrétariat à l'enfance a annoncé que le gouvernement investirait une somme de six millions de dollars sur deux ans afin de recruter des coordonnateurs communautaires. Le financement destiné aux coordonnateurs communautaires est administré par les conseils de santé de la province. Les coordonnateurs communautaires examinent les services déjà en place destinés aux enfants et aux parents afin de déterminer en quoi la collectivité peut améliorer les mesures de soutien à la petite enfance. Ils ont aussi pour tâche d'aider à élaborer les propositions de la collectivité en ce qui concerne le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Des coordonnateurs seront nommés pour servir les communautés francophones et autochtones.

Toujours en septembre 2000, le ministère a annoncé qu'il verserait une somme supplémentaire de 10 millions de dollars pour les services de relève hors domicile dont bénéficieront 4 000 familles d'enfants ayant des besoins particuliers multiples.

Le ministère a poursuivi sa mise en oeuvre du plan gouvernemental visant les secteurs de services essentiels de santé mentale pour enfants. La somme de 20 millions de dollars annoncée l'année dernière dans le cadre d'un plan à quatre volets visant l'amélioration des services essentiels de santé mentale pour enfants a porté les dépenses dans ce secteur à 296 millions de dollars par an en 2000-2001.

Le financement des services d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme grave a été porté à 19 millions de dollars par année en 2000-2001. Cet investissement s'appuie sur des programmes existants en fournissant des plans de traitement individuels, une intervention comportementale intensive pour les enfants de cinq ans et moins, et une formation aux familles et aux professionnels pour les aider à identifier l'autisme à un âge précoce et à acquérir les aptitudes nécessaires à l'administration d'un traitement.

En décembre 2000, le ministère a terminé le transfert de l'administration des établissements pour jeunes contrevenants à des organismes communautaires. Ces organismes ont démontré qu'ils pouvaient fournir des services efficaces dans ce secteur. Au moyen de suivis et de l'application des normes de sécurité dans les programmes pour jeunes contrevenants, les fournisseurs de services devront rendre compte au ministère de la qualité des services fournis et de l'utilisation des deniers publics.

Mesures de soutien permettant aux personnes handicapées et aux adultes vulnérables de participer à la vie de leur collectivité et de vivre avec un maximum d'autonomie

Le ministère a continué à fournir des services et un soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

En mai 2000, le ministère des Services sociaux et communautaires a annoncé qu'une somme supplémentaire de 50 millions de dollars serait versée pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à vivre dans leur propre collectivité. De cette somme, 30 millions de dollars ont été versés pour fournir des services et un soutien à plus de 2 800 personnes et familles à l'échelle de la province et des programmes supervisés de jour pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, âgées de 21 ans ou plus, qui abandonnent leurs études. Les nouveaux fonds comprennent en outre une augmentation de 8 millions de dollars du financement permanent des services annuels ainsi qu'une affectation ponctuelle de 6 millions de dollars qui permettra aux foyers de groupe financés par le ministère de se conformer aux règlements révisés du Code des incendies de l'Ontario. On a également prévu une somme additionnelle de 6,1 millions de dollars, qui sera portée à 15,2 millions de dollars par année, pour que les organismes qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle disposent d'une plus grande marge de manoeuvre en matière de ressources humaines, notamment pour ce qui est de la rémunération.

En outre, trois centres administrés directement par le ministère ont continué d'offrir des services de soutien à plus de 1 100 personnes ayant une déficience intellectuelle : le Centre régional Rideau, le Centre régional du Sud-Ouest et le Centre régional Huronia. Compte tenu de l'engagement du ministère envers l'intégration communautaire, ces centres n'acceptent pas de nouveaux pensionnaires.

En décembre 2000, le gouvernement a annoncé qu'une somme de 26 millions de dollars serait versée afin d'accroître le financement destiné à l'hébergement des sans-abri et à la création d'autres initiatives afin de procurer aux gens l'aide dont ils ont besoin. Ces initiatives ont prévu, entre autres, l'augmentation du maximum de l'indemnité journalière pour les centres d'hébergement de secours et les foyers, et la création du nouveau Fonds « Troquer la rue contre un abri » qui sera mis à la disposition des municipalités afin de permettre aux patrouilles de rue de diriger les sans-abri vers les centres d'hébergement.

Outre la création de nouvelles initiatives destinées aux sans-abri, le ministère des Services sociaux et communautaires a poursuivi sa collaboration avec les autres ministères afin de mettre en oeuvre des mesures de soutien continu aux municipalités par l'entremise de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En 2000-2001, le ministère des Services sociaux et communautaires a versé plus de 10 millions de dollars par l'entremise du Fonds d'initiatives provinciales pour les sans-abri. Ce financement a été mis à la disposition des municipalités pour des projets innovateurs offrant des services directs aux sans-abri ou aux personnes qui risquent de le devenir.

En septembre 2000, le ministère a donné des précisions concernant un financement annuel de 10 millions de dollars pour améliorer le soutien aux femmes et enfants victimes de mauvais traitements, conformément à ce qui avait été annoncé dans le budget de l'Ontario de 2000. Un an après avoir pris cet engagement financier, ce financement aide 137 groupes de partout en Ontario à offrir des services de counseling aux enfants qui sont témoins de violence conjugale. Nous avons également 119 préposés à l'appui transitoire qui aident les femmes qui ont quitté un conjoint violent.

Prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à des pratiques ministérielles judicieuses, à l'amélioration de notre capacité à élaborer des politiques et à une gestion efficace du système de services

Le service à la clientèle a été amélioré par l'entremise du modèle de prestation des services d'aide sociale élaboré dans le cadre du Projet de remaniement des activités. On a prévu, entre autres, l'instauration d'un nouveau procédé d'inscription par l'entremise de sept centres d'appel administrés par les municipalités et répartis dans toute la province. Nous avons également établi le Système de Réponse Vocale Interactive qui permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de se renseigner rapidement sur l'état de leur dossier et de leurs prestations.

Le ministère a continué à mettre l'accent sur le service à la clientèle par la mise en oeuvre et le suivi de normes de services homogènes pour répondre aux demandes de renseignements des clients.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Nous profiterons de la réussite de la réforme de l'aide sociale grâce à de nouvelles initiatives visant à aider les gens à atteindre leur autonomie

En mai 2001, le ministère des Services sociaux et communautaires a annoncé un plan d'action en cinq points visant à faire en sorte que le programme Ontario au travail soit mieux adapté aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce plan contribue à remplir l'engagement du *Plan d'action* de lever les obstacles à l'emploi que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale en donnant à un plus grand nombre de personnes les moyens nécessaires, dont le travail rémunéré et la formation, pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. Le plan comprend les cinq points suivants :

- Poursuivre l'engagement pris par le gouvernement de doubler le nombre de placements afin de procurer à un plus grand nombre de personnes la possibilité d'obtenir l'expérience de travail dont elles ont besoin pour trouver un emploi et le garder.
- Offrir des mesures de soutien supplémentaires aux bénéficiaires de l'aide sociale qui font face à d'importants obstacles lorsqu'il s'agit de trouver un emploi.
- Instituer des tests obligatoires d'aptitude à lire et à écrire et offrir de la formation dans ces matières afin d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale ne présentant pas de troubles d'apprentissage et qui ne savent ni lire ni écrire à relever le défi de l'alphabétisation et à se préparer ainsi à intégrer le marché du travail.
- Donner une formation spécialisée aux chargés de cas de l'aide sociale afin qu'ils aient les compétences dont ils ont besoin pour mieux aider les personnes qui font face à des obstacles à l'emploi à prendre les mesures nécessaires pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.
- Instituer un traitement obligatoire de la toxicomanie pour aider les gens à vaincre cet obstacle à l'emploi.

En 2001-2002, le ministère augmentera les cibles de placements municipaux qui passeront de 22,5 pour 100 à 30 pour 100 pour les participants admissibles à Ontario au travail. Cet objectif, qui permettra de remplir l'engagement pris en 1999 de doubler le nombre de placements, sera atteint par l'entremise d'initiatives de travail obligatoire visant à aider les municipalités à atteindre leurs cibles en matière de placement.

Nous demeurons engagés à fournir aux personnes ayant une déficience intellectuelle des mécanismes de soutien pour les aider à se préparer à trouver un emploi et à le garder. Une gamme de mesures de soutien et de services sont offerts dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour aider ces personnes à trouver et à garder un emploi. Cette année, 70 pour 100 des personnes qui bénéficient d'un soutien de l'emploi réaliseront avec succès leur plan d'emploi personnalisé.

Quelque 16 000 immigrants parrainés bénéficient de l'aide sociale en Ontario parce que leur parrain, agréé par le gouvernement fédéral, ne les aide plus. Le ministère demande toujours au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité financière des immigrants dont le parrain, agréé par le gouvernement fédéral, ne respecte pas ses obligations.

Nous continuerons la réforme du système d'aide sociale afin d'en augmenter l'efficacité et de le réserver à ceux qui en ont vraiment besoin

Le ministère continuera sa lutte contre la fraude et le recours abusif au système d'aide sociale en 2001-2002. Nous poursuivrons la mise en oeuvre de notre politique de tolérance zéro, entrée en vigueur le 1er avril 2000, envers les personnes prises à frauder. Cette politique rend toute personne condamnée pour une fraude de l'aide sociale, commise en tout ou en partie à partir du 1er avril 2000, inadmissible de façon permanente à toute prestation d'aide sociale.

Le ministère continue son étude rigoureuse des dossiers de l'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux au moyen d'un processus de vérification générale qui permet de confirmer que les bénéficiaires sont bien admissibles et qu'ils touchent les prestations auxquelles ils ont droit.

La mise en oeuvre complète du modèle de prestation des services, prévue pour janvier 2002, favorisera l'exécution efficiente et efficace du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. En 2001-2002, le ministère s'engage expressément à faire en sorte que les centres d'appel répondent à 80 pour 100 des appels de demandeurs d'aide sociale dans les 60 secondes.

Nous travaillerons à favoriser le sain développement des enfants

Comme il en est question dans le budget de l'Ontario de 2001, notre gouvernement profite des initiatives en cours et des partenariats existants en investissant 114 millions de dollars dans le Plan d'action sur la petite enfance qui améliore les programmes et les services à l'intention des parents ayant des enfants âgés de zéro à

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

six ans. L'un des points saillants de ce plan d'action est l'engagement d'investir 30 millions de dollars pour mettre sur pied des centres de développement de la petite enfance partout en Ontario.

Les centres aideront les parents à remplir leur rôle crucial notamment en leur fournissant des renseignements sur une gamme de services et en leur permettant de se joindre à d'autres programmes offerts dans leur collectivité. Accessibles à tous les enfants et à toutes les familles, les centres de développement de la petite enfance serviront de plaque tournante dans les collectivités en permettant aux divers groupes et organismes de se rassembler et de travailler avec les parents pour aider leurs enfants.

Outre les centres de développement de la petite enfance, le plan prévoit des investissements accrus dans des programmes ciblés et universels destinés à la petite enfance. Ces programmes feront fond sur les initiatives existantes d'intervention auprès des enfants autistiques, de développement du nourrisson et de santé mentale pour enfants, et renforceront le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents.

Le Secrétariat à l'enfance continuera de mettre en oeuvre le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Le gouvernement fournira le leadership nécessaire pour amener les entreprises, les groupes communautaires et les autres paliers de gouvernement à investir dans d'autres services et programmes destinés aux parents ontariens et à leurs enfants.

Dans le budget, le gouvernement s'est engagé à effectuer un investissement supplémentaire de 8 millions de dollars annuellement dans les sociétés d'aide à l'enfance en vue de protéger les enfants contre la négligence et les mauvais traitements. Ce montant s'ajoute aux 123 millions de dollars annoncés en février 2001.

Le ministère continuera de procéder par étape en ce qui concerne l'amélioration du système de protection de l'enfance par l'entremise de ses initiatives de réforme des services de bien-être de l'enfance. Il s'agit d'initiatives permettant au système de protection de l'enfance de protéger les enfants contre la négligence et les mauvais traitements grâce à la grille d'analyse des facteurs de risque, à de nouvelles normes rigoureuses en matière de protection de l'enfance, à une nouvelle base de données permettant de faire le suivi des enfants à risque élevé partout dans la province, à une formation supplémentaire à l'intention des préposés à la protection de l'enfance, et à un cadre de financement qui tient compte du nombre réel de cas.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Dans le cadre de la réforme des services de bien-être de l'enfance, le gouvernement a pris l'engagement de revitaliser le système de placement familial afin de le renforcer et de favoriser le recrutement d'autres familles d'accueil. Nous avons formé un partenariat avec la Fondation de l'aide à l'enfance pour lancer une stratégie provinciale de recrutement de familles d'accueil. L'objectif de la stratégie est d'augmenter de 20 pour 100 le nombre de familles d'accueil dans la province. En outre, le ministère offrira de la formation aux familles d'accueil en donnant des renseignements normalisés à l'échelle de la province.

Le ministère des Services sociaux et communautaires continue à mettre en oeuvre le plan en quatre volets visant les services de santé mentale pour enfants. Ce plan prévoit le financement des services d'intervention intensive auprès des enfants et des familles, des services mobiles d'intervention d'urgence, des services de télépsychiatrie et des instruments communs permettant d'évaluer les besoins des enfants.

Le financement des services d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme grave a été augmenté de 20 millions de dollars et porté à 39 millions de dollars par année pour 2001-2002. Cet investissement s'appuie sur des programmes existants en fournissant des plans de traitement individuels, une intervention comportementale intensive pour les enfants de cinq ans et moins, et une formation aux familles et aux professionnels pour les aider à identifier l'autisme à un âge précoce et à acquérir les aptitudes nécessaires à l'administration d'un traitement.

De plus, chaque année, le ministère investit 4,5 millions de dollars pour donner à 135 000 enfants d'âge scolaire un repas nutritif chaque jour d'école par l'entremise de notre partenariat avec la Canadian Living Foundation.

Nous reconnaissons que les familles d'aujourd'hui font face à beaucoup de pressions, notamment en matière de garde d'enfants. Pour venir en aide aux parents, le gouvernement fournira plus de 700 millions de dollars comprenant le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Le gouvernement versera également 5 millions de dollars annuellement pour l'initiative Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur visant à promouvoir le développement positif des enfants dont bénéficieront 5 000 enfants et leurs familles.

Le ministère continuera de veiller à ce que les politiques et pratiques provinciales en matière de garde d'enfants soutiennent la gestion et la prestation des services de garde d'enfants par la municipalité.

La promesse de l'Ontario, un partenariat pour les enfants et les jeunes, est une initiative non partisane lancée par le gouvernement pour demander à tous les secteurs

de la société de se mobiliser afin d'aider les enfants et les jeunes à réaliser leur plein potentiel. L'initiative fait appel à la longue tradition de bénévolat et de service communautaire de la province en faisant la promotion de la responsabilité partagée.

Dans le cadre des programmes destinés aux jeunes contrevenants, le ministère surveillera et assurera la mise en oeuvre des normes de sécurité de manière que les fournisseurs offrent efficacement les services requis et rendent compte de l'utilisation des deniers publics.

Nous fournirons du soutien aux personnes handicapées et aux adultes vulnérables pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie

Le ministère a pris l'engagement de faire en sorte que les adultes vulnérables reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour favoriser leur autonomie et renforcer les familles et les collectivités. Une gamme de programmes et d'initiatives viennent étayer cet objectif.

Comme il en est question dans le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement fournira une somme de 55 millions de dollars en 2001-2002, qui atteindra 197 millions de dollars par année, afin d'améliorer les services et les mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle et d'attirer des soignants de qualité. Nous investirons également 67 millions de dollars sur une période de cinq ans pour créer de nouvelles places et permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre dans leur propre collectivité. Cette année, nous dépenserons plus de 1 milliard de dollars pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille.

Le ministère continuera de mettre en oeuvre la portion des mesures de soutien à l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées en offrant une gamme de services visant à aider les personnes handicapées à trouver un emploi et à le garder.

Comme le prévoit le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement fournira 26 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour améliorer la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence familiale en situation de crise en ajoutant 300 lits dans les refuges et en améliorant l'infrastructure touchant 100 places existantes. Cette année, le gouvernement fournira également une somme de 3 millions de dollars, devant passer à 9 millions de dollars par année, pour des services de counseling, des services téléphoniques d'urgence et d'autres mesures de soutien.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères et d'autres paliers de gouvernement pour régler le problème des sans-abri. Il a pris un engagement important en augmentant de 10 pour 100 les indemnités journalières des centres d'hébergement de secours, en instaurant le Fonds « Troquer la rue contre un abri » qui offre aux municipalités de l'argent pour aider les gens à se rendre dans des centres d'hébergement, et en fournissant toute une gamme de programmes dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri.

Nous assurerons la prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles par l'entremise de pratiques ministérielles judicieuses, par l'amélioration de notre capacité à élaborer des politiques et par une gestion efficace du système de services

Le ministère continuera de renforcer sa capacité de gestion et de responsabilisation dans le secteur des paiements de transfert et des municipalités. La mise en oeuvre complète du Cadre de gestion et de responsabilité du ministère donnera lieu à une définition plus précise des responsabilités pour l'utilisation des deniers publics et à l'amélioration des pratiques du ministère et des fournisseurs de services.

Depuis avril 2001, le Bureau des obligations familiales relève du ministère des Services sociaux et communautaires et non plus du ministère du Procureur général. Ce transfert constitue un changement administratif des rapports hiérarchiques et est conforme à la priorité du gouvernement de fournir des services efficaces aux familles et aux enfants. Le BOF veille à l'application des ordonnances alimentaires afin d'assurer le versement régulier des pensions alimentaires. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que le BOF ait les outils nécessaires pour recueillir les fonds dus aux familles et aux enfants.

Mesures clés d'évaluation de la performance en 2001-2002

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Les bénéficiaires d'Ontario au travail deviennent autonomes et retournent au travail.	Pourcentage des participants admissibles à Ontario au travail profitant des possibilités de placement.	Le nombre de possibilités de placement pour les participants à Ontario au travail doublera d'ici mars 2002 (de 15 pour 100 en 2000).	30 pour 100 des participants admissibles profiteront d'une possibilité de placement.
	Réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (Ontario au travail).	Continuer à augmenter l'autonomie en réduisant la dépendance à l'aide sociale de 5 pour 100 en 2001-2002.	Le nombre des dossiers d'Ontario au travail diminue de 5 pour 100.
Les personnes handicapées sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage de personnes participant au soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) qui réalisent leur plan d'emploi personnalisé.	85 pour 100 des personnes qui participent au soutien de l'emploi du POSPH réaliseront leur plan d'emploi d'ici mars 2003.	70 pour 100 des personnes qui participent au soutien de l'emploi du POSPH réaliseront leur plan d'emploi avec succès d'ici mars 2002.
L'aide sociale va aux personnes qui en ont le plus besoin grâce à des pratiques ministérielles judicieuses.	Temps de réponse des centres d'appel aux appels téléphoniques provenant des bénéficiaires de l'aide sociale.	Les centres d'appel répondent à 80 pour 100 de tous les appels provenant des demandeurs d'aide sociale dans les 60 secondes.	Les centres d'appel répondent à 80 pour 100 de tous les appels provenant des demandeurs d'aide sociale dans les 60 secondes.
	Fréquence à laquelle les bénéficiaires de l'aide sociale ont recours à la réponse vocale interactive (RVI).	Nombre moyen de demandes de renseignements mensuelles par cas d'aide sociale.	Une fois les données recueillies, créer une norme ou un objectif en 2001-2002.
S'assurer que le montant d'aide sociale approprié est versé aux personnes qui y ont droit.	Nombre de cas d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant nécessité des rajustements, y compris des annulations de l'aide sociale versée à des personnes inadmissibles et la réduction ou l'augmentation des montants d'aide accordés.	Examiner 6 % des dossiers d'Ontario au travail par mois, selon la priorité et le niveau de risque. Examiner 4 % des dossiers du POSPH par mois, selon la priorité.	Examiner 6 % des dossiers d'Ontario au travail par mois, selon la priorité et le niveau de risque. Examiner 4 % des dossiers du POSPH par mois, selon la priorité.

Activité de base : Services à l'enfance			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Accroître la sécurité et la protection des enfants.	Résultats des indicateurs de suivi clés.	Intégration des indicateurs de suivi clés et des rapports générés par les bases de données existantes des sociétés d'aide à l'enfance.	Les renseignements sur les 10 indicateurs de suivi clés seront recueillis et intégrés dans les bases de données existantes.
Amélioration des conditions de vie des enfants par la prévention et des initiatives d'intervention précoce.	Accroître l'accès aux services appropriés pour les enfants et des familles ayant des enfants de zéro à six ans.	100 pour 100 des nouveau-nés subissent un dépistage des facteurs de risque liés au développement de l'enfant pendant la période postnatale. 100 pour 100 des familles adressées au programme « Bébés en santé, enfants en santé » qui nécessitent un soutien supplémentaire sont orientées vers des services communautaires par les responsables du programme. 100 pour 100 des familles admissibles se verront offrir une visite à domicile de représentants du programme « Bébés en santé, enfants en santé ».	100 pour 100 des nouveau-nés subissent un dépistage des facteurs de risque liés au développement de l'enfant pendant la période postnatale. 75 pour 100 des familles adressées au programme « Bébés en santé, enfants en santé » qui nécessitent un soutien supplémentaire sont orientées vers des services communautaires par les responsables du programme. 100 pour 100 (10 000) des familles admissibles reçoivent une visite à domicile de représentants du programme « Bébés en santé, enfants en santé ».
Accroître les ressources communautaires susceptibles de soutenir le développement de la petite enfance.	Améliorations apportées aux programmes ciblés et universels destinés à la petite enfance et création de centres de développement de la petite enfance dans toute la province.	114 millions de dollars seront investis dans le but d'accroître la capacité de la collectivité à soutenir les jeunes enfants.	Mettre en oeuvre le plan visant la petite enfance. Mettre en oeuvre les volets communautaires, autochtones et francophones du Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Assurer la participation des entreprises, des organismes bénévoles et des oeuvres de bienfaisance dans toutes les initiatives visant la petite enfance dans toutes les collectivités de la province.
Les connaissances et les recherches sur les pratiques optimales orientent l'activité du gouvernement dans le domaine de la petite enfance.	Tous les nouveaux programmes, politiques et initiatives du Secrétariat à l'enfance visant la petite enfance s'inspirent des connaissances et des recherches sur les pratiques optimales.	100 pour 100 des nouveaux programmes, politiques et initiatives du Secrétariat à l'enfance s'inspirent des connaissances et des recherches sur les pratiques optimales.	L'évaluation indépendante des projets pilotes sur la petite enfance sera terminée en septembre 2001. Toutes les nouvelles politiques du Secrétariat à l'enfance incorporeront la vision de l'Étude sur la petite enfance et les leçons tirées des projets pilotes.

Activité de base : Services sociaux et communautaires			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage d'organismes qui offrent des possibilités d'amélioration de la qualité de vie.	Les indicateurs de la qualité de vie sont identifiés et l'instrument d'évaluation est en place pour recueillir des données de base partout dans la province en 2001-2002.	Mise en oeuvre au palier provincial dans le but de recueillir des données de base en 2001-2002.
Le Bureau des obligations familiales veille à l'application des ordonnances alimentaires afin de s'assurer que les débiteurs respectent leurs obligations.	Taux de conformité des cas.	Moyenne annuelle de 71 pour 100 des cas se conformant totalement ou partiellement.	Taux de conformité de 71 pour 100 ou plus devant être atteint au moins six mois par année.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	7 638 millions de $
Immobilisations	14 millions de $
	5 970 employés

Activité de base :
Soutien du revenu et de l'emploi

Fonctionnement	4 614 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	2 005 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base :
Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	1 139 millions de $
Immobilisations	4 millions de $
	2 300 employés

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Services communautaires

Activité de base :
Services à l'enfance

Fonctionnement	1 856 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	1 380 employés

Protection de l'enfance
Services pour les enfants ayant des besoins particuliers
Secrétariat à l'enfance
Santé et développement des enfants et de la petite enfance
Services de garde d'enfants
Fonds d'aide au développement de la petite enfance
Jeunes contrevenants

Administration du ministère

Fonctionnement	29 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	285 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Services sociaux et communautaires	
Fonctionnement	7 756 millions de $
Immobilisations	38 millions de $
	6 255 employés

Activité de base : **Soutien du revenu et de l'emploi**	
Fonctionnement	4 563 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	2 315 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base : **Services sociaux et communautaires**	
Fonctionnement	1 233 millions de $
Immobilisations	23 millions de $
	2 295 employés

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Services communautaires

Activité de base : **Services à l'enfance**	
Fonctionnement	1 933 millions de $
Immobilisations	15 millions de $
	1 355 employés

Protection de l'enfance
Services pour les enfants ayant des besoins particuliers
Secrétariat à l'enfance
Santé et développement des enfants et de la petite enfance
Services de garde d'enfants
Fonds d'aide au développement de la petite enfance
Jeunes contrevenants

Administration du ministère	
Fonctionnement	27 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	290 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Consultez notre site Web au http://www.gov.on.ca/CSS/indexf.html, écrivez-nous à l'adresse électronique webcss@gov.on.ca ou appelez notre service de renseignements généraux, au 416 325-5666. Vous pouvez également communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Soutien du revenu et de l'emploi
Ontario au travail
Marni Campbell
Téléphone : 416 326-6879
Télécopieur : 416 326-9777
Courriel : marni.campbell@css.gov.on.ca

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
Peter Amenta
Téléphone : 416 326-8815
Télécopieur : 416 326-1735
Courriel : peter.amenta@css.gov.on.ca

Services à l'enfance
Secrétariat à l'enfance
Cynthia Lees
Téléphone : 416 327-4864
Télécopieur : 416 325-5349
Courriel : cynthia.lees@css.gov.on.ca

Promesse de l'Ontario
Karen Chan
Téléphone : 416 325-4699
Télécopieur : 416 326-3140
Courriel : karen.chan@css.gov.on.ca

Services sociaux et communautaires
Politiques en matière de déficience intellectuelle
Myra Wiener
Téléphone : 416 325-5826
Télécopieur : 416 325-5554
Courriel : myra.wiener@css.gov.on.ca

Services communautaires
Minnie de Jong
Téléphone : 416 326-3686
Télécopieur : 416 325-8865
Courriel : minnie.dejong@css.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1204-4

This document is also available in English.